

LES IMPÔTS DES CULTIVATEURS EN SASKATCHEWAN

Question n° 595—**M. Thomson:**

Quels ont été les impôts versés par les cultivateurs de la Saskatchewan en 1965, 1966, 1967, 1968 et 1969?

L'hon. Herb Gray (ministre du Revenu national): L'analyse annuelle des déclarations d'impôt, qui se fonde sur un échantillonnage statistique, indique les montants suivants d'impôt total à payer par les cultivateurs de la Saskatchewan. Les chiffres comprennent l'impôt fédéral sur le revenu, l'impôt de sécurité de la vieillesse et l'impôt provincial sur le revenu à payer:

Année d'imposition	Impôt total à payer
1965	\$ 27,040,000
1966	28,914,000
1967	36,645,000
1968	27,704,000
1969	Manque

Source: *Statistique fiscale*, éditions 1967, 1968, 1969, 1970—Tableau 9.

AFFAIRES EXTÉRIEURES—L'ORDINATION AU MINISTÈRE

Question n° 597—**M. Robinson:**

Combien d'heures-hommes ont été économisées chaque année grâce à l'utilisation d'ordinateurs par le ministère des Affaires extérieures depuis que l'on a commencé à se servir d'ordinateurs?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Les ordinateurs utilisés par le ministère des Affaires extérieures n'ont économisé aucune heure-homme. Leur utilisation a cependant permis de constituer des rapports qui n'auraient autrement jamais pu être réalisés, ou qui n'auraient pas été suffisamment actuels pour être efficaces, si l'on avait employé d'autres méthodes pour les préparer.

AFFAIRES EXTÉRIEURES—L'ORDINATION AU MINISTÈRE—LE PERSONNEL

Question n° 598—**M. Robinson:**

Combien d'employés ont été a) mis à pied, b) engagés depuis que le ministère des Affaires extérieures utilise des ordinateurs?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Aucun employé n'a été congédié ou mis à pied par suite de la mise en service d'ordinateurs par le ministère des Affaires extérieures.

LE STRONTIUM-90 AU CANADA

Question n° 609—**M. Forrestall:**

Dans chaque région du Canada, quelle était la teneur en strontium 90 à la fin de septembre 1960, 1965 et 1970?

L'hon. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): La teneur de strontium 90 dans le lait, au Canada, pour les périodes indiquées ci-dessous, s'établissait ainsi:

[M. Corbin.]

Picocuries de strontium 90 par litre de lait

	Sept. 1960	Sept. 1965	Sept. 1970
Colombie-Britannique	10.8	20.0	9.0
Provinces des Prairies	8.6	20.5	8.7
Ontario	4.2	20.2	9.7
Québec	13.3	20.0	9.6
Provinces Maritimes	11.6	28.2	13.8
Terre-Neuve	Pas d'essai	40.4	30.5

TRAVAUX PUBLICS—LA CONSTRUCTION EN SASKATCHEWAN

Question n° 612—**M. Korchinski:**

1. Où a-t-on construit des édifices des Travaux publics en Saskatchewan en 1970?

2. De quel genre de structure s'agissait-il et quels ont été les frais dans chaque cas?

L'hon. Arthur Laing (ministre des Travaux publics): 1 et 2.

Endroit	Genre d'immeuble	Coût
Bienfait	Bureau de poste	\$ 33,000
Fort Qu'Appelle	Immeuble fédéral	88,500
Govan	Immeuble fédéral	28,400
Kenaston	Bureau de poste	28,600
Kisbey	Bureau de poste	24,145
Tisdale	Immeuble fédéral	180,000
Wynyard	Immeuble fédéral	141,200

LA SUBVENTION À LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER

Question n° 618—**M. Thomson:**

1. A-t-on réduit la subvention destinée à la Société canadienne du cancer et, dans l'affirmative, pour quelle raison?

2. Quels sont les projets du gouvernement à ce sujet pour l'année à venir?

L'hon. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): 1. Oui. L'aide fédérale accordée au titre des subventions fédérales à l'hygiène à la Société canadienne du cancer du Canada a été réduite de \$350,000 pour l'année financière 1969-1970 à \$250,000 en 1970-1971. Les subventions fédérales à l'hygiène visent à aider à la réalisation de projets à court terme (recherche appliquée, projets pilotes et formation) destinés à encourager et à développer les améliorations des services sanitaires. L'aide apportée à des entreprises individuelles ne dépasse pas, normalement, une période de trois années. Ces subventions ne peuvent constituer un ensemble de crédits annuels visant à financer des activités permanentes.

2. La subvention globale accordée à la Société canadienne du cancer, au titre des subventions fédérales à l'hygiène, sera encore réduite en 1971-1972 pour la raison indiquée plus haut. Cependant, la Société canadienne du cancer ou les chercheurs qu'elle appuie peuvent présenter des demandes d'aide sous forme de projets relevant des subventions fédérales à l'hygiène, des subventions à la recherche en hygiène publique ou du Conseil